

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **29 novembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **28**
Nombre de pouvoirs : **1**

Le six décembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 28 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 1 membre du Conseil Municipal :

M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20231206-006

Matière : 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ADMISSION EN NON VALEUR

Considérant que la comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes :

Budget principal :

- Liste n° 5887450012 (Cf. Annexe) pour un montant de 836,85 € ;

Budget annexe du Service des Eaux :

- Liste n° 5936730012 (Cf. Annexe) pour un montant de 5.298,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de ces titres (article 6541).

Fait en Mairie d'Ussel, le 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20231206-DL20231206-006-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023
Date de mise en ligne : 07/12/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE